



COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**  
NEW BRUNSWICK  
ENERGY & UTILITIES BOARD

## **Société d'énergie du Nouveau-Brunswick**

# **DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT POUR LA DEMANDE GÉNÉRALE DE TARIFS POUR 2021-2022**

## **AVIS**

**La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)** a déposé un avis de motion auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (Commission) demandant une prolongation de la date limite de dépôt pour la demande générale de tarifs pour 2021-2022, au plus tard le 31 mars 2021. La demande de prolongation s'applique uniquement à l'exercice financier de 2021-2022.

L'avis de motion et les preuves à l'appui sont affichés sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca) sous l'instance n° 477.

Les parties qui comptent répondre à l'avis de motion doivent déposer une réponse écrite auprès de la Commission. La réponse doit être déposée au plus tard le vendredi 21 août 2020, à 16 h, par courriel à l'adresse [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca). Toutes réponses reçues par la Commission seront partagées avec les parties dans les instances 430 et 458 et seront publiées sur le site Web de la Commission dans le cadre du dossier public.

### **Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick**

C. P. 5001

Bureau 1400, 15, Market Square

Saint John (N.-B.) E2L 4Y9

Téléphone : 506-658-2504

Sans Frais : 1-866-766-2782

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : [general@cespnb.ca](mailto:general@cespnb.ca)

Site Web : [www.cespnb.ca](http://www.cespnb.ca)